

CONFERENCE

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION
OF THE UNITED NATIONS

CONFÉRENCE

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

CONFERENCIA

ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS
PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION

C 71/47

4 octobre 1971

Point 31 de l'ordre
du jour provisoire

F

Seizième session

Rome, 6-25 novembre 1971

NOMINATION DU PRESIDENT INDEPENDANT DU CONSEIL

1. A sa cinquante-sixième session, le Conseil a décidé, conformément à l'Article XXIII-1 (a) du Règlement général de l'Organisation, que les propositions de candidature au poste de Président indépendant du Conseil devaient être communiquées au Secrétaire général de la Conférence pour le lundi 6 septembre 1971 à 17 h.
2. Le Secrétaire général de la Conférence a l'honneur de transmettre ci-joint copie de la communication qu'il a adressée aux Etats Membres pour leur faire part de la candidature reçue à cette date.

Par économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS
PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION
OF THE UNITED NATIONS

Via delle Terme di Caracalla, 00100 - ROME

Cables: FOODAGRI ROME

Telex: 61181 FOODAGRI

Telephone: 5787

Ref. G/CF-4/3

le 10 septembre 1971

Nomination du président indépendant du Conseil

L'ordre du jour provisoire de la seizième session de la Conférence, qui a été examiné par le Conseil à sa cinquante-sixième session, comprend un point intitulé "Nomination du président indépendant du Conseil".

Conformément à l'article XXIII-1(a) du Règlement général de l'Organisation, le Secrétaire général de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a l'honneur d'informer les Etats Membres et Membres associés de l'Organisation qu'il a reçu du Ministère des affaires étrangères de France une lettre en date du 21 juillet 1971, de l'Ambassade de Madagascar à Paris une lettre en date du 29 juillet 1971 et du Gouvernement du Togo un télégramme en date du 1er septembre 1971, proposant la candidature de M. Michel Cépède au poste de Président indépendant du Conseil de la FAO. On trouvera ci-joint copie de ces communications.

Q./S.

COPIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Paris, le 21 juillet 1971

Nations Unies
et
Organisations internationales

N° 30

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement français présente la candidature du Professeur Michel CEPEDE au poste de Président indépendant du Conseil de l'O. A. A.

Je vous serais reconnaissant d'informer de cette candidature les Etats membres de l'Organisation.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma haute considération.

POUR LE MINISTRE ET PAR AUTORISATION
Le Ministre Plénipotentiaire
Division des Affaires des Nations Unies
et des Organisations Internationales

Signature: illisible

Monsieur A. H. BOERMA

Directeur général de l'Organisation
des Nations Unies pour l'Alimentation
et l'Agriculture
ROME

COPIE

REPUBLIQUE MALGACHE
Liberté - Patrie - Progrès

Haute Représentation

Ambassade à Paris
1, Boulevard Suchet
Paris - 16^e
Tél. 870 - 18 - 18

Paris, le 29 Juillet 1971

N° 1646 RM/ARR-FR

Monsieur le Secrétaire Général
de l'Organisation des Nations Unies
pour l'Alimentation et l'Agriculture
Via delle Terme di Caracalla
- R O M E -

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez bien voulu appeler l'attention des Etats membres sur le fait que la Conférence de la F. A. O., à sa Seizième session, aura à nommer le Président Indépendant du Conseil, le mandat du titulaire actuel du poste, Monsieur Le Professeur Michel CEPEDE, venant à expiration cette année.

Le Gouvernement de la République Malgache qui avait présenté la candidature de M. Le Professeur Michel CEPEDE en 1969 a chargé l'Ambassade d'informer le Secrétaire Général de la Conférence qu'il propose la candidature du Président sortant pour un second mandat à ce même poste de Président Indépendant du Conseil.

Conformément à l'article XXIII, paragraphe I(a) du Règlement Général, je vous serais très obligé de vouloir bien faire part de cette candidature aux Etats Membres et Membres associés, et de l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session de la Conférence.

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur le Secrétaire Général, les assurances de ma haute considération.

Signé: Dr. A. RAKOTO RATSIMAMANCA
Ambassadeur de Madagascar

COPIE

CABLE

LOME, LE 1 SEPTEMBRE 1971

A DIRECTEUR GENERAL FOODAGRI ROME

REFERENCE AU FAIT QUE LE CONSEIL DE L'ORGANISATION A SA CINQUANTE SIXIEME SESSION ET CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE XXIII-1(a) DU REGLEMENT GENERAL DE L'ORGANISATION, A FIXE AU LUNDI 6 SEPTEMBRE 1971 A 17 HEURES LA DATE LIMITE DE RECEPTION DES PROPOSITIONS DE CANDIDATURE POUR LA NOMINATION DU PRESIDENT INDEPENDANT DU CONSEIL, J'AI L'HONNEUR DE VOUS FAIRE CONNAITRE QUE LE TOGO PROPOSE QUE LE PRESIDENT MICHEL CEPEDE SOIT RECONDUIT DANS SES FONCTIONS A L'OCCASION DES NOMINATIONS ET ELECTIONS QUI AURONT LIEU A LA CINQUANTE SEPTIEME SESSION DU CONSEIL DE LA FAO. LETTRE SUIV. HAUTE CONSIDERATION.

EKLOU
MINAGRO LOME